



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 75940

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation du recours aux urgences hospitalières. En 2012 on dénombre 18 millions de passages dans les services d'urgence hospitaliers sur l'année, soit 30 % de plus en 10 ans. Cette augmentation est due à la multiplication du recours automatique aux services des urgences, mais également à une volonté de certains médecins libéraux d'envoyer leurs patients en direction des urgences alors qu'ils pourraient eux-mêmes pratiquer les actes nécessaires. Sans parler des engorgements des services lors d'événements grippaux ou en période estivale amenant un afflux de population important, comme dans son département les Pyrénées-Orientales. Mais cette saturation des services n'est plus exceptionnelle et devient la règle par manque de moyen, par manque de lits, par manque de place en soins de suite à proximité et dans des établissements abordables financièrement aux plus grands nombres. Ceci engendre une incompréhension de la part des patients qui ont du mal à comprendre que certains d'entre eux doivent passer du temps sur un brancard, dans un couloir, ce qui provoque des situations d'énervements engendrant parfois des insultes en direction du personnel soignant, voire des agressions physiques, dans des lieux où le personnel de sécurité se résume souvent à un seul vigile pour l'ensemble du service. Mais un ras-le-bol se fait également sentir auprès du personnel soignant avec la multiplication des heures supplémentaires à effectuer pour couvrir le service, une pression des chefs de pôle demandant d'aller toujours plus vite pour libérer des lits, l'augmentation des arrêts maladies et des départs des professionnels les plus expérimentés en direction d'autres services « plus calmes ». Le service hospitalier français est reconnu internationalement pour la qualité de ses soins et de son personnel. Aujourd'hui se crée une situation difficile où par manque de lits, par manque de moyens humains et avec l'augmentation de la demande de soins les urgences ne sont plus en capacité, malgré les efforts du personnel, de maintenir la qualité de l'offre de soins qui a fait sa réputation. Il souhaiterait connaître les intentions du ministère pour mettre en place des solutions assurant une offre de soins de qualité dans les services des urgences hospitalières sans pour autant imposer des rythmes de travail toujours plus importants et la politique du chiffre aux personnels.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75940

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1844

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)